



Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain

375, rue Saint-Joseph, Saint-Prospér-de-Champlain (Québec) G0X 3A0

Tél. : 819 840-0461 • Courriel : municipalite@st-prosper.ca

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Madame Sandra Turcotte directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain :

- **QUE** lors de la séance régulière du 7 avril 2026, le Conseil de la municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain a adopté le règlement numéro 2026-04-06 concernant la modification du règlement sur les permis et les certificats 10-04-2009 relatif aux éoliennes commerciales et domestiques.
- **QUE** la MRC des Chenaux a émis un certificat de conformité en date du 22 mai 2026;
- **QUE** toute personne intéressée peut en prendre connaissance au secrétariat de l'hôtel de ville, situé au 375 de la rue Saint-Joseph, aux heures habituelles d'ouverture ou sur le site web municipal.
- **QUE** ce règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Prospér-de-Champlain, ce 18 juin 2026.

Signé : Sandra Turcotte

Sandra Turcotte,
Directrice générale et greffière-trésorière